Image not found or type unknown

Virement des fonds avant signature de l'acte de vente.

Par **Nono68000**, le **22/02/2020** à **06:53**

Bonjour,

J'achète un garage et le notaire du vendeur vient de m'envoyer le projet d'acte de vente. Il me demande de lui virer les fonds tout de suite (soit 7.500 euros) et que seulement ensuite il me proposera une date de signature.

Est-ce que c'est une pratique courante et légale ? Je croyais que les fonds devaient être sur le compte du notaire au plus tard le jour de la signature mais pas avant qu'une date ne soit fixée.

Merci pour votre aide.

Bruno

Par **Tisuisse**, le **22/02/2020** à **07:11**

Bonjour,

Interrogez votre Chambre Départementale des Notaires.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés